

RAPPORT

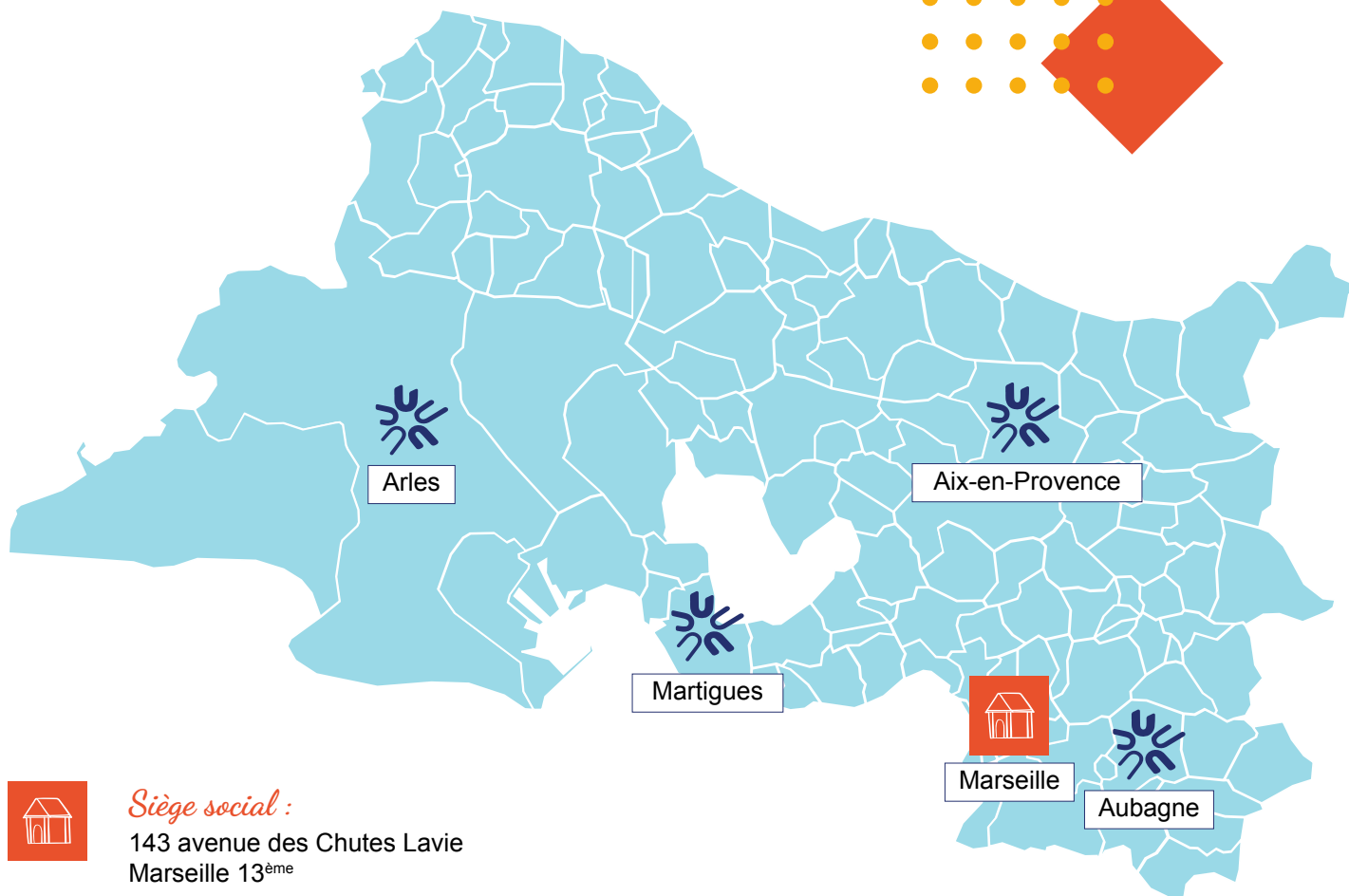
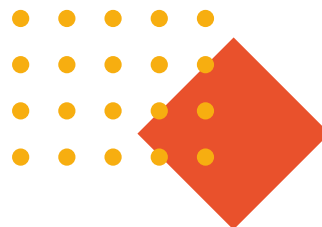
d'activité 2023

UNIS
POUR LES
FAMILLES

LA CARTE *de l'*



Udaf
Bouches-
du-Rhône



Siège social :

143 avenue des Chutes Lavie
Marseille 13^{ème}



Nos antennes

Création : Agence l'eau à la bouche - *We create yummy brands* - ealbmarketing.com
53 route d'Orange, 84860 Caderousse.

Impression : Entreprise Adaptée La Ruche | Nos différences sont notre force (atelierslaruche.com)

Directrice de la publication : Aude LANTENOIS
Responsable de la communication : Noëlla CRUZ

ISSN : 2801-3107

Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône

Tél : 04 91 10 06 00
143 avenue des Chutes Lavie
13013 Marseille

www.udaf13.fr

ÉDITO de la Présidente de l'UDAF 13

L'année 2023 : faite de changements, de constats et de belles promesses pour l'avenir. Cette année 2023 est en demi-teinte, des décisions fortes ont été prises par le bureau exécutif, en particulier celle de mettre fin à notre collaboration avec le directeur général en place.

Une remise à plat des services financiers est en cours sous la direction de Mme Jacquinot, nouvelle responsable administratif et financier arrivée en septembre de l'année. Deux cadres responsables du pôle institution ont quitté notre association pour suivre leur conjoint. Mme Cruz Noëlla est arrivée en janvier de cette année. L'institution est donc restée sans responsable pendant deux mois, fonctionnant avec une assistante et deux alternantes. Néanmoins l'UDAF 13 a organisé, sous la houlette de Mme Maria Hervé, dernière responsable en place, et sur une action initiée par l'ancien président, un colloque de grande qualité sur les mobilités rurales à Orgon (13). Cette manifestation, organisée en partenariat avec les associations, les administrateurs, les membres de familles rurales et plusieurs élus, a permis de dégager des pistes de réflexion pour l'avenir sur une problématique très prégnante concernant les déplacements de nos concitoyens dans le département.



Aude Lantenois

L'année dernière nous vous avons annoncé lors de notre assemblée générale un audit en cours de la cour des comptes sur les années 2017/2022. De nombreux dysfonctionnements ont été relevés tant sur le plan comptable que sur le volet organisationnel. Force a été de constater que la gestion financière et tutélaire, sous la direction du directeur en place et de l'ancien RAF (démissionnaire avant la venue de l'expert-comptable), présentait de graves manquements à tous les niveaux. Les budgets 2022 et 2023 ont été repris, car non conformes à la situation comptable de notre association. Pour faire suite aux recommandations de cet organisme de contrôle, nous avons renforcé et sécurisé notre comptabilité générale et tutélaire par la venue d'un nouveau commissaire aux comptes adossé à un cabinet d'expertises comptables. L'UDAF a été destinataire d'un courrier du procureur général de la cour des comptes auquel nous avons répondu et resté sans réponse à ce jour. Cette situation anormale a demandé des efforts considérables et beaucoup d'énergie pour effectuer les redressements indispensables, mettre en place des process comptables et pour consolider et assainir les années à venir une gestion financière exempte de tous reproches. Nos financeurs, conscients de la situation dégradée à laquelle nous faisons face, nous ont aidé et nous ont assuré de leur entière confiance.

Animation et suivi des services de l'UDAF :

Le bureau exécutif se réunit toutes les trois semaines et veille au suivi des dossiers en cours : ressources humaines, finance, développement etc. Le directeur général et le responsable du pôle institution sont présents. Ils font part de l'activité en cours des services, de leurs besoins et des problèmes rencontrés. Le bureau prend acte et s'attache à apporter des solutions. Il est seul décisionnaire des orientations politiques et financières de l'association.

Animation du réseau UDAF, URAF et UNAF :

La présidente et le directeur général accompagnés de deux administrateurs ont participé à l'assemblée générale de l'union Nationale des Associations Familiales les 16, 17 et 18 juin 2023 à ANGERS (49), dont le thème principal portait sur "Entre individualisme et solidarité : le couple en question". Le constat d'une baisse de la natalité d'année en année inquiète les pouvoirs publics et notre association. L'UNAF demande une meilleure prise en compte des congés familiaux pour les parents et les aidants familiaux. La ministre des solidarités et des familles, Mme Aurore Bergé a annoncé vouloir rendre le congé parental plus attractif et mieux indemnisé. Il s'agit d'un enjeu national, les bébés de 2023 sont les cotisants de 2043. La convention d'objectifs et de gestion ETAT-CNAF 2023/2027 marque un engagement fort pour la petite enfance : 1,4 milliard d'euros supplémentaires par rapport au budget 2022. L'objectif étant la création dans les territoires les moins pourvus de 100.000 solutions d'accueil tant en collectif qu'en individuel. Pour l'UNAF, la politique familiale doit être universelle et ne laisser personne sur le bord du chemin. L'UNAF est opposée aux mesures qui restreignent l'accès des familles étrangères vivant en situation régulière sur le territoire français et outre-mer.

Pour conclure, notre association est en pleine mutation. L'activité des services est en forte croissance, nos équipes de professionnels exercent leurs métiers avec conviction et professionnalisme. Le recrutement d'un nouveau directeur général est en cours de finalisation. L'année 2024 sera l'année du renouveau. Ne baissons pas les bras et portons haut et fort nos valeurs.

Aude Lantenois, présidente



SOMMAIRE



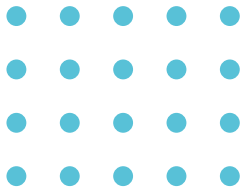
Les valeurs de l'UDA7 13	5
Gouvernance & organigramme	6
Environnement institutionnel	8
Faits marquants 2023	10
Les missions de l'UDA7 13	12

BILAN DES ACTIVITÉS

Les centres communaux d'Action Sociale	14
Nos associations adhérentes	16
Porter des services	18
Vie des services supports	27
Zoom sur les perspectives 2024	29

BILAN SOCIAL & FINANCIER

Bilan social	30
Bilan des actions qualité / RGPD en 2023	31
Rapport financier	32





L'UDAF des Bouches-du-Rhône est forte de son expérience et de son histoire. Elle affiche clairement ses valeurs, principes fondamentaux de la vie de l'Institution et elle les décline au quotidien à travers ses actions et ses représentations.



◆ *Pluralisme et indépendance*

L'Institution familiale est pluraliste et indépendante. À ce titre, l'action familiale de l'UDAF des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans la continuité et au-delà des clivages politiques : elle donne son avis, au même titre que l'UNAF, en toute liberté aux pouvoirs publics.

◆ *Fonctionnement démocratique et responsable*

L'engagement de nombreux bénévoles dans l'animation, la gestion des associations familiales et au sein de l'UDAF des Bouches-du-Rhône formalise notre volonté d'amélioration des conditions de vie des familles et la défense de leurs intérêts.

◆ *Solidarité envers les familles*

L'UDAF des Bouches-du-Rhône considère que toute politique publique, quel que soit son objet, doit intégrer la nécessité d'une solidarité de la Nation à l'égard des familles.

L'UDAF 13 intègre cette valeur dans son fonctionnement en **inscrivant le bénévolat** comme support central et indispensable de son action militante au service des familles.



◆ *Démarche éthique*

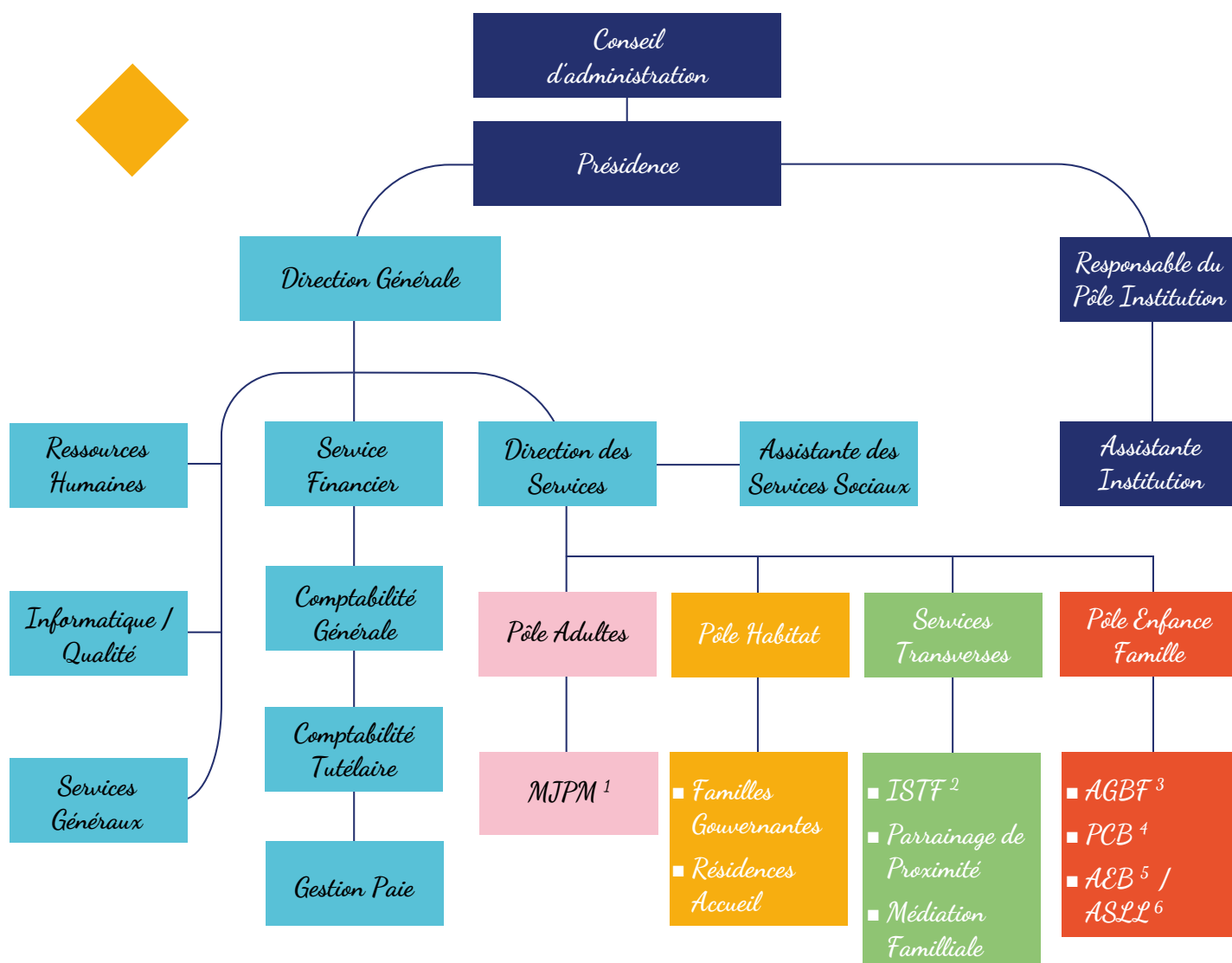
Elle incarne l'idéal de conduite de tous les acteurs de notre UDAF (administrateurs, salariés, bénévoles, représentants) ; chacun s'interrogeant sur les conceptions du bien, du juste et de l'accomplissement humain et familial pour aboutir à des règles partagées. Collectivement, il s'agit de mettre en œuvre une démarche associant une pluralité de points de vue, de se poser légitimement des questions sur le bien-fondé et le sens de nos actions. Au quotidien, tous s'efforcent de traduire l'éthique par :

- Des attitudes bienveillantes et constructives.
- Un travail rigoureux et attentif aux difficultés des personnes vulnérables et des familles.
- Des positions et des décisions les plus « justes » possibles.

De façon métaphorique, l'UDAF des Bouches-du-Rhône, posée sur de solides fondations d'engagements, de compétences et de son histoire, se trouve renforcée par ses quatre valeurs.

Au-delà des alternances politiques, l'Institution familiale, forte de ses valeurs, s'inscrit pleinement dans la société civile et se révèle à ce titre une composante importante de la République Française et des Institutions locales.

GOUVERNANCE *et organigramme*



¹Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

²Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

³Aide à la Gestion du Budget Familial

⁴Point Conseil Budget

⁵Aide Éducative Budgétaire

⁶Accueil Social Lié au Logement

Membres du Bureau de l'UDAF 13 :



Présidente
Aude **LANTENOIS**



Vice-Président
Jean-Pierre **BINON**



Secrétaire Général
Fabrice **GRAF**



Trésorier
Didier **BOISSIN**



Trésorier adjoint
Elisée **DE MIGUEL**



Membre
Pierre **BERNABO**



Membre
Rita **CICCARELLA VANDERBEKE**



Membre
Max **LEBRETON**



Membre
Rodolphe **LEROY**



Membre
Sylvie **MARTELLI**



Membre
Patrick **PETRONI**

Membres du Conseil d'administration de l'UDAF 13 :



MEMBRES DÉSIGNÉS

Jamy BELKIRI	Familles de France
Pierre BERNABO	EFA 13
Didier BOISSIN	APF France handicap
Elisée DE MIGUEL	ADMR
Monique PILEAU-DELORD	Sauvegarde 13
Philippe ISNARD	UFAL
Aude LANTENOIS	Médaille de la Famille
Rodolphe LEROY	MFR

Dominique LIMAROLA	AFC Marseille
Marie-Odile MEYER	UNAFAM
Danielle MICHEL	Familles de France
Stéphanie NICOLAS	Jumeaux & Plus
Patrick TENAILLE	Familles Rurales
Myreille TRAPP	Médaille de la Famille

MEMBRES ÉLUS

Bernard ALLEGRE	Handi Toit Provence
Jean-Pierre BINON	Maison de la Famille
Rita CICCARELLA VANDERBEKE	Familles Rurales
Joël DESROCHES	AAFP
Cindy GASSER	La Tribu Meinado
Fabrice GRAF	École des parents et éducateurs
Chantal HELMAN-ELBHAR	DACOR Association

Joëlle LAURO	UNAPEI Alpes Provence
Max LEBRETON	SOS Parents
Christophe MAGNAN	Maison de la Famille
Sylvie MARTELLI	ACLAP
Patrick PETRONI	Familles Gouvernantes
Danielle TIRAN	GEMPPI
Xavier VERCKEN de VREUSCHMEN	AFC
Georges VIALAN	ASCES – Passe et va

ENVIRONNEMENT *institutionnel*

L'institutionnel

• LE BUREAU :

Constitué de **11** membres élus bénévoles, pour une durée de deux ans renouvelables. Il est convoqué au moins 4 fois par an à l'initiative de la présidente ou de la moitié de ses membres. Il se réunit pour aborder des sujets en amont du Conseil d'administration.

Sujets traités : actualité politique, fonctionnement des services, retours de réunions, commissions, rencontres partenaires, validation communication externe (RA, parutions...).



• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Constitué de **29** membres issus des associations adhérentes, élus pour la moitié par l'assemblée générale et l'autre moitié désignés par les fédérations départementales, associations familiales ou sections. Les administrateurs sont élus pour 4 ans, le conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les deux ans. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre afin de valider les grandes orientations et de fixer le cap de celles à venir pour le fonctionnement de l'UDAF.

Sujets traités : exercice financier, validation budget prévisionnel, clôture exercice, actualité nationale, validation travaux bâtiment, primes salariés, validation événements, évaluation interne...

Le Pôle Institution en 2023 c'est :

Le pôle institution a souffert de l'absence d'une équipe stable :

- 2 apprenties en BTS l'ont rejointe pour 2 ans, une en ERPC (Études de Réalisation d'un Projet de Communication) et une en SP3S (Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social).
- Une assistante a assuré la campagne Adhélis.
- 2 responsables du pôle se sont succédé.

Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme défini par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

15 Bureaux de gouvernance

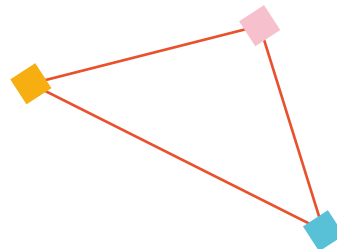
4 Conseils d'administration

2 Assemblées générales (dont une ordinaire et une extraordinaire)

97 associations adhérentes

20 000 familles représentées

Liens UNAF / URAF / UDAF :



◆ *L'UNAF*

L'UNAF est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques. Union et non fédération d'associations, elle permet aux familles de s'exprimer, dans toute leur diversité, pour une politique familiale globale, innovante et forte. Elle anime le réseau des **13** Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) et des **99** Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), et les appuie dans leurs missions institutionnelles et de services aux familles.

◆ *L'URAF*

Une URAF (Union Régionale des Associations Familiales) est, à l'échelon régional, une structure permettant aux UDAF d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale. Il existe 13 URAF. Reconnues depuis 1986 dans les statuts de l'UNAF, elles regroupent les UDAF de chaque région, et sont constituées sous le régime de la loi de 1901. Les URAF assurent leur mission de représentation des intérêts des familles, notamment auprès des **Conseils Économiques et Sociaux Régionaux (CESR)** qui traitent de sujets d'intérêt général et établissent des rapports sur des thèmes d'intérêt local et régional, des **Commissions Régionales pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI)**.

99
UDAF

13
URAF

◆ *L'UDAF*

Une UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une institution chargée, à l'échelon départemental, des mêmes missions que l'UNAF. Il existe **99 UDAF**, une par département.

- Elles représentent les intérêts des familles par leurs nombreuses **représentations** assurées par **25 000** délégués familiaux nationaux et mènent l'action politique départementale en faveur des familles.
- Elles observent les **besoins** des familles.
- Elles développent et gèrent de nombreux **services aux familles**.
- Juridiquement indépendantes de l'UNAF, les UDAF ont, comme elle, le statut d'association loi 1901, sont reconnues d'utilité publique, et ne regroupent que des personnes morales. Elles fonctionnent de façon analogue à l'UNAF, et ont deux types d'adhérents :
 - + Les membres actifs : les associations familiales ayant leur siège social dans le département :
 - + Les fédérations départementales : les sections départementales ou locales des associations nationales familiales.
- Les membres associés : les groupements à but familial, qui ne constituent pas des associations familiales au sens juridique du terme, mais exerçant dans le département une activité de services aux familles.

FAITS *marquants* 2023



Un séminaire des membres du Bureau.



Une réunion des salariés.



2 remises de Médailles de l'enfance et des familles.



Des rencontres associatives qui ont ponctué l'année.



Rencontre avec Mme Guiraud-Vilafranca, vice-présidente SMLH.



Un départ à la retraite fêté.



Conseil des résidents de la résidence La Racine.



Une nouvelle participation à la Marseillaise des femmes.



Inauguration IMFRIS par M. Teissier et M. Mas-Fraissinet.



Un stand au Delta Festival.



Rencontre avec M. CASTEX.



Intervention de Mme La Députée.



Un colloque "Mobilités rurales et innovations".



Soirée FACE Sud Marseille.

Le législateur a défini des missions institutionnelles légales de l'UDAF des Bouches-du-Rhône.

• LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

L'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles confère à notre UDAF les quatre missions suivantes :

◆ *Donner un avis aux pouvoirs publics* sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Pour réaliser cette mission, l'UDAF des Bouches-du-Rhône interpelle régulièrement les élus locaux en leur communiquant ses recommandations et ses positions. L'UDAF siège dans la plupart des instances où les questions familiales sont traitées et où les politiques familiales sont définies. Par ailleurs, les médias locaux l'interrogent sur les difficultés vécues par les familles. Enfin, par le biais de ses publications (Lettre Contact), l'UDAF des Bouches-du-Rhône communique régulièrement auprès d'un large public.

◆ *Gérer tout service d'intérêt familial* dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.

Par exemple, l'État a confié à l'UDAF des Bouches-du-Rhône la gestion des services de protection des majeurs, et dans le cadre de la protection de l'enfance, lui a demandé d'exercer les Mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme définit par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.



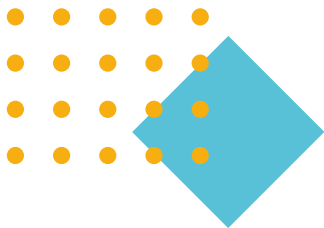
◆ *Représenter officiellement l'ensemble des familles* auprès des pouvoirs publics, notamment désigner ou proposer des représentants dans différentes instances du département.

À ce jour, 210 représentants bénévoles et désignés par l'UDAF des Bouches-du-Rhône comme porte-parole des familles exercent leur mandat auprès des principales instances départementales (CCAS, CAF, MSA, offices HLM, Observatoire de la Protection de l'Enfance, CPAM, Hôpitaux, etc.).

◆ *Exercer devant toutes les juridictions*, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique [...], l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles [...].

L'UDAF des Bouches-du-Rhône peut à tout moment ester en justice pour le compte d'une ou plusieurs familles si elle estime nécessaire de la défendre. L'action civile est la demande en réparation d'un préjudice matériel ou simplement moral que peut former toute personne physique ou morale. Ce préjudice doit résulter de faits de nature à nuire aux intérêts des familles. L'exercice de ce droit a un caractère préventif et exprime le refus de voir se renouveler le fait dénoncé.

L'UDAF des Bouches-du-Rhône reste prudente dans l'exercice de ce droit car il revêt toujours un caractère exceptionnel et symbolique.



BILAN DES *activités*



BILAN

des activités



• LES CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les CCAS sont des instances qui exercent trois fonctions : **établissement de dossiers, aide sociale et aide médicale**. C'est un établissement public communal autonome administré par un conseil d'administration et présidé par le maire. Il se réunit au moins 3 fois par an. Il est constitué pour 6 ans de 4 à 8 membres élus municipaux et représentants obligatoires (ou 8 à 16 élus intercommunaux).

Dans les Bouches-du-Rhône, les représentants désignés par l'UDAF siègent dans **107 CCAS** (sur **119**). Au sein de leur conseil d'administration, les représentants agissent aux côtés des autres acteurs locaux pour améliorer la vie des familles sur le territoire. Personne de référence pour toutes les questions familiales, il/elle apporte un point de vue « familial » sur les sujets qui sont débattus.

Missions du CCAS

- Aide alimentaire.
- Participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale et transmet les demandes.
- Constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide.
- Peut créer et gérer des services ou établissements à caractère social ou médico-social.
- Exerce son action de concertation avec les autres organismes à caractère social.

Missions du/de la représentant·e

- Être à l'écoute des besoins et des attentes des familles, grâce à son implication dans la vie locale et associative.
- Représenter l'ensemble des familles, et non le mouvement dont il est issu.
- Être force de proposition d'actions pour les familles.
- Se faire connaître comme « référent famille » auprès des partenaires locaux.
- Contribuer à l'analyse des besoins sociaux (ABS) et sanitaires, sert à préconiser des actions au service de la population.
- Rendre compte **annuellement** de son mandat auprès de l'UDAF et faire remonter les préoccupations des familles de son territoire.

• LES ACTIONS SANITAIRES

L'UDAF participe à de multiples instances et commissions de santé publique pour défendre les intérêts des familles et des citoyens, développer la prévention de santé et lutter contre les difficultés d'accès aux soins dans le département des Bouches-du-Rhône à une échelle départementale et communale.

Parmi ces différentes instances,

- 8 représentants de l'UDAF 13 siègent à la **Caisse des allocations familiales** : préventions, soins, santé et social pour la petite enfance et pour la jeunesse.
- 14 représentants siègent dans les **Commissions des usagers d'établissements de santé** (ARS) du département.
- 1 représentant à la **CPAM**, à la **Carsat Sud-Est** et à la **MSA Provence Azur**.
- 1 **représentant santé à la Ville de Marseille**.
- L'UDAF 13 est également membre du **CGSMS** : psychiatrie mobile et prévention et au **Conseil du Secteur Santé mentale**.

• LES COMMISSIONS EN 2023

Donner un avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial.

Le conseil d'administration est appelé à donner un avis sur nombre de questions d'actualité ou de propositions de loi. Pour préparer ce travail, les administrateurs participent à une ou plusieurs commissions thématiques suivant leurs compétences ou leurs centres d'intérêt.

◆ 4 Commissions financières

Composées de la présidente, du directeur général et présidées par le trésorier. Elles supervisent la tenue des comptes, préparent les budgets, présentent au conseil d'administration toutes les décisions et orientations financières et préparent le rapport financier pour l'Assemblée générale.

◆ 2 Commissions de Contrôle

Pour rappel, ces commissions obligatoires doivent donc exister dans toutes les UDAF. Elles se réunissent tous les ans au moins deux fois.

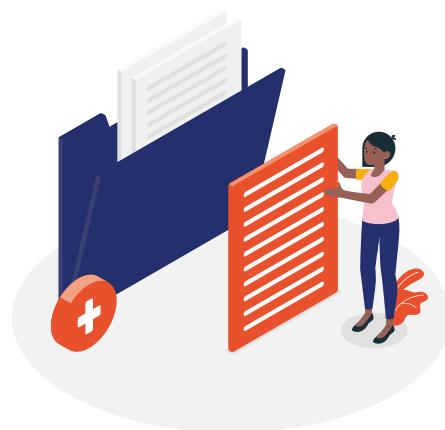
- Elles analysent les dossiers de candidatures des demandes d'associations souhaitant adhérer à l'UDAF.
- Elles vérifient et arrêtent la composition des listes d'adhérents des associations agréées à l'UDAF et consolident les effectifs de l'UDAF.
- Elles vérifient et valident les candidatures des administrateurs (nouveaux ou renouvellement).

◆ 2 Commissions Intergénération

Les Commissions Intergénération ont été créées en 2001. Elles sont composées essentiellement de personnes engagées dans le milieu associatif et ont pour objectif de faciliter les liens entre différentes générations.

Leurs objectifs sont :

- Dynamiser le principe intergénérationnel au sein des associations familiales.
- Développer la réflexion sur l'intérêt multiple de l'apport des échanges intergénérationnels en provoquant une meilleure connaissance de chaque tranche d'âge
- Promouvoir diverses actions civiques, culturelles, suscitées par de telles rencontres.



NOS ASSOCIATIONS

adhérentes

L'UDAF 13 apporte un soutien logistique et moral aux associations familiales des Bouches-du-Rhône. Elle leur fait bénéficier de la dynamique régionale, nationale des URAF et de l'UNAF :

Toute personne peut également proposer ses compétences à l'UDAF 13 afin de rejoindre une commission, un groupe de travail ou devenir représentant familial ou membre d'une association spécifique.

- Lors de leur création : déclaration, statuts, locaux, reconnaissance auprès des Institutions départementales...
- Pour leur fonctionnement : animation, formation des bénévoles, suivi des projets et des actions, communication, visibilité...
- Dans l'expression de leurs préoccupations et de leurs revendications : diffusion des informations, sensibilisation auprès de l'opinion et intervention auprès des pouvoirs publics.

20 000 familles représentées dans le département

97 associations adhérentes

Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme défini par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.





CNAFC (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques) :

Agit pour promouvoir la famille au sein de la société, en se référant à l'enseignement social et familial de l'Église, au niveau national (notamment en tant que membre de l'UNAF) et au niveau international.



FF (Familles de France) :

Agit pour que les familles disposent d'un environnement favorable à leur épanouissement. Défend et représente les familles auprès des pouvoirs publics.



FR (Familles Rurales) :

Le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.



UFAL (Union des Families Laïques) :

Défini et défend les intérêts matériels et moraux des familles (consommation - habitat - environnement - protection sociale - éducation - revenus - emploi - loisirs - médias - etc.) par un travail d'éducation populaire tourné vers l'action.



UNAADM (Union Nationale des Associations ADMR) :

Réseau associatif de services à la personne qui intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.



UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales) :

Mouvement associatif qui rassemble 90 000 personnes. Parents, amis, personnes handicapées, bénévoles, professionnels se battent pour une société solidaire et inclusive afin que chaque personne en situation de handicap, quelles que soient ses particularités, puisse choisir et vivre sa vie en disposant des accompagnements dont elle a besoin.



UNMFREO (Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation) :

Établissement scolaire et laïque de statut associatif qui a pour objectif la formation et l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. L'engagement des parents est la pierre angulaire du mouvement.

LE PÔLE

Adulte

- **LE SERVICE MJPM** (Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs) regroupe les activités qui entrent dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs puis de celle du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. Ces lois visent à protéger les personnes majeures qui souffrent d'une altération de leurs facultés mentales ou physiques consécutive à une maladie, à un handicap ou à un affaiblissement, ne peuvent pas pourvoir à leurs intérêts, nécessitant un accompagnement spécifique par un professionnel pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Les mesures de protection juridique, décidées par le Juge des contentieux de la protection au travers de jugements et d'ordonnances, prennent leur origine à partir des requêtes qui lui sont adressées par les travailleurs sociaux (via le Procureur), la famille ou les personnes proches de la personne vulnérable ou la personne elle-même. Réparti en 5 territoires (Arles-Martigues, Aubagne, Salon-Aix, Marseille Établissements et Marseille Logements Autonomes), ce service couvre l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône. Il est composé de **5 responsables de territoire**, de **16 assistantes** et de **42 Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs**.

Au 31.12.2023, l'UDAF exerçait 2534 mesures de protection des majeurs vulnérables ce qui représente une augmentation de 97 mesures par rapport à 2022.

2 534 mesures de protection des majeurs vulnérables dont :

- **1 265** mesures de curatelle
- **1 065** mesures de tutelle
- **33** accompagnements judiciaires
- **137** mandats spéciaux de sauvegarde
- **34** missions d'Ad Hoc majeur

La mission MJPM des volants

Depuis juin 2022, les **4 volants** ont une coordinatrice dont les missions consistent :

- À collecter les besoins nécessitant une intervention du MJPM volant en matière de formation des nouveaux MJPM, d'un remplacement des MJPM absents et des diverses missions complémentaires.
- À désigner le volant disponible.

L'activité des volants pour l'année 2023 :

- **14** tutorats de nouveaux salariés
- **57** semaines de remplacement des MJPM absents
- **8** ouvertures de mesures
- **3** remplacements pour des audiences
- **2** visites à domicile
- **1** état de lieux

La comptabilité tutélaire

1 responsable et 6 agents en charge du traitement des mouvements sur les comptes des majeurs, ainsi que de la constitution de leurs Comptes Rendus Annuels de Gestion. Gestion de plus de **40 millions** de flux financiers annuel.

La plateforme juridique et patrimoniale

- 1** responsable
- 1** juriste en soutenance des dossiers complexes
- 1** chargé du patrimoine facilitant les placements financiers et la gestion immobilière des biens des majeurs protégés

6
comptables

1
responsable

Activité accrue en 2023

- Maintien et développement des liens partenariaux avec les juges des contentieux de la protection.
- Des outils professionnalisant pour nos équipes : formations, groupe de travail, réunions de service, interventions de partenaires...
- Amélioration de la gestion des droits des majeurs avec les services administratifs.
- Collaboration avec les juges des juridictions de Marseille, Aubagne, et Aix-en-Provence.
- Préparation de l'évaluation des ESSMS (Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux).
- Expérimentation d'une nouvelle organisation de travail sur l'équipe Aubagne / Marseille.
- Poursuivre et développer les missions de la plateforme juridique et patrimoniale.

535 participations à des audiences.

403
dossiers de
nouvelles
mesures.

316

dossiers de fins de
mesures.

Conventions de partenariats :
CAF, Préfecture de Marseille, MSA.

L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

Depuis plusieurs années l'UDAF 13 collabore au développement de l'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) au sein du groupement GCSMS (regroupant 3 associations tutélaires et l'association des mandataires privés).

Au sein de l'UDAF, coordonnés par une chargée de missions, 6 mandataires judiciaires à la protection des majeurs participent en moyenne une fois tous les 2 mois à la tenue des permanences physiques.

25

permanences dans les
Tribunaux et Maisons du
Droit et de la Justice du
Département.

70

personnes
renseignées

5

temps d'échanges ayant
touché 200 personnes

100%

des tuteurs familiaux
satisfaits

Perspectives 2024

- Travailler sur la qualité de vie au travail en respectant l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et en sécurisant nos antennes (déménagement de celle d'Aubagne et travaux d'aménagement de celle de Martigues).
- Communiquer auprès des écoles et des universités afin de faire connaître nos métiers et nos services.
- Mettre en place des mesures pour prévenir et gérer les situations complexes : renforcer le soutien par la plateforme juridique, améliorer la saisine du comité éthique, travailler avec les juges de Marseille ainsi que le parquet.
- Maîtriser les risques liés à la gestion de la mesure : uniformisation des procédures, renforcer le soutien par la commission patrimoniale, formations internes et externes, créer un service « ouverture de mesures » et élaborer des espaces et outils favorisant la pair-aidance et la participation des majeurs à l'organisation de l'ESSMS.

Zoom sur l'atelier théâtre des majeurs

Chaque année depuis 2009, nous proposons à des personnes en situation de handicap psychique, la plupart sous mesure de protection, de créer leur propre pièce de théâtre : « les majeurs font leur théâtre ». Cette activité socioculturelle et collective permet de développer les capacités et les compétences de personnes qui souffrent d'un handicap psychique et de favoriser leur insertion sociale. En 2023, 20 séances de deux heures ont été réalisées.

Les ateliers théâtre sont bénéfiques pour l'épanouissement de la personne parce qu'ils permettent de révéler des capacités jusqu'alors insoupçonnées. C'est également l'opportunité de s'ouvrir vers l'extérieur et de partager un moment d'expression avec d'autres personnes. Ces ateliers font aussi évoluer le regard des autres, y compris celui des proches, sur la pathologie. Si dans la représentation collective, les personnes en situation de handicap sont souvent aidées, dans ce contexte, elles donnent d'elles-mêmes en développant leurs capacités sociales. Les ateliers sont animés par un intervenant extérieur. L'UDAF s'assure de la cohérence avec le projet de la personne en situation de handicap, du lien entre les différents participants et de l'exploitation des nouveaux acquis dans le cadre de la vie quotidienne.



Le metteur en scène de l'association « Les Détraqueurs » a pour mission de rappeler le cadre et les notions d'engagement auprès du collectif. Néanmoins, le groupe est rarement au complet lors des rendez-vous hebdomadaires. Des difficultés physiques ou des événements de la vie (qui pourraient sembler insignifiants, mais qui prennent de grandes proportions pour ce public) empêchent la participation du groupe au complet de manière régulière. Malgré les absences, le groupe s'est montré très bienveillant. Le plaisir de se retrouver est manifeste. Les participants trouvent que remplacer un absent est une opportunité de s'essayer à des rôles et à des situations théâtrales pour « sauver » la situation d'une scène qui ne pourrait pas être jouée. Il est d'ailleurs arrivé à deux reprises de remplacer à la dernière minute, juste avant une représentation, renforçant ainsi la cohésion du groupe et leur estime.

« Je crois que cette expérience théâtrale avec ce groupe est unique et la chance qui leur est donnée de pouvoir l'exercer l'est également. Je ne sais pas si mes élèves s'en rendent vraiment compte, mais en tous cas, ils en profitent et c'est là le point plus important. » Mr Roger SIMI, metteur en scène.

Projet 2024 : une nouvelle création pour une représentation en juin prochain.

Le café des partenaires : mieux les connaître pour mieux protéger et accompagner

Dans le cadre de l'évaluation interne menée en 2021, les salariés de l'UDAF 13 ont proposé que soit poursuivi le travail d'insertion et d'ouverture des services au plan local, en favorisant les rencontres partenariales.

Le but est de mieux connaître leurs activités, leurs organisations et leurs limites d'action mais également de présenter nos services et nos missions, ceci afin de favoriser l'accès aux droits des personnes protégées et accompagnées par nos pôles adultes, enfance famille et habitat.

En 2023, nous avons reçu :

- le service dédié aux mesures de protection de la CAF
- l'association Addictions France
- un ESAT
- un dispositif d'emploi accompagné
- une agence immobilière
- deux structures de services à domicile (travaux et réparation)
- notre plateforme juridique et patrimoniale

LE PÔLE

Enfance et Famille

• LE SERVICE AGBF (Aide à la Gestion du Budget Familial)

Créée par la **Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance**, la MJAGBF est une mesure d'assistance éducative qui remplace la Tutelle aux Prestations Sociales Enfant. **L'art 375-9-1 du Code civil** dispose ainsi que le Juge des enfants peut ordonner une MJAGBF « *lorsque les prestations familiales ou le revenu de solidarité active servi aux personnes isolées, mentionnées à l'article L. 262-9 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF), ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants* ». Tout ou partie de ces prestations est alors versé à une personne morale ou physique qualifiée dite « déléguée aux prestations familiales » (DPF). Inscrite dans le Code Civil au chapitre de l'autorité parentale, la MJAGBF¹ est un mandat qui dépasse le seul champ budgétaire et se veut un soutien à la fonction parentale. Limitée dans le temps, elle mise sur les capacités de changement des parents, ceux-ci conservant tous leurs droits en matière civile et pénale.

11

DPF³

1

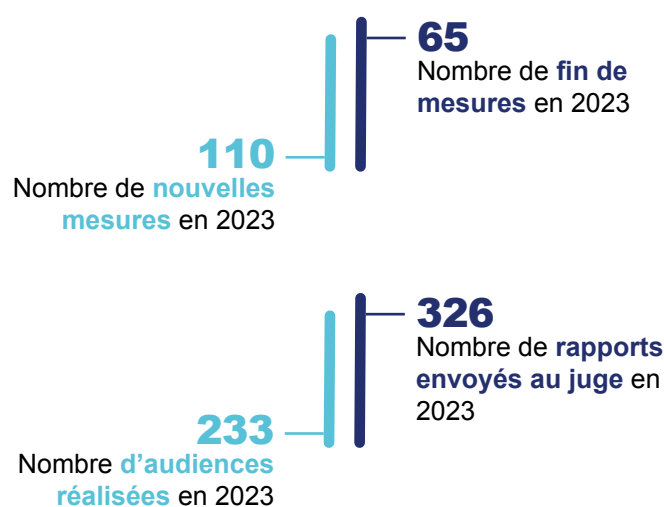
assistante

Réalisations 2023

- Une grande adaptation de l'équipe pour faire face à l'augmentation du nombre de mesures par délégué, la précarisation grandissante des familles et le départ d'une assistante.
- Mise en place d'outils d'auto-évaluation (enquête de satisfaction et réunions des familles) pour faire suite à l'élaboration du projet d'établissement en 2022.
- Travail sur l'appel à projet pour la création d'un service d'accompagnement des Tiers Dignes de Confiance.
- Le renforcement des liens partenariaux.

Bilan quantitatif 2023

Nombre de mesures exercées au 31/12/2023 : 377 (soit 51 de plus qu'en 2022). 203 orientées par le TPE² de Marseille, 141 orientées par les TPE de Aix-en-Provence et 33 orientées par le TPE Tarascon.



Perspectives 2024

- Analyse des données collectées dans le cadre du Schéma régional MJPM/DPF.
- Analyse de la seconde phase d'enquête auprès des familles.
- Développement des rencontres collectives.
- Résultats de l'évaluation externe et démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Accroissement de l'activité pour atteindre à minima 400 mesures accompagnées en file active.
- Amélioration de l'opérationnalité et de l'efficacité des procédures.
- Lutte contre l'épuisement professionnel.
- Réflexion sur un binôme pour notre assistante.
- Développement du partenariat avec le crédit coopératif au national pour limiter les saisies et donc les frais bancaires sur les comptes « protégés ».

¹ Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

² Délégué aux Prestations Familiales

³ Tribunal Pour Enfant

• PCB (POINT CONSEIL BUDGET)

Le Point Conseil Budget est un dispositif labélisé, ouvert à tout public désireux de bénéficier d'un service de conseil, d'aide, d'accompagnement budgétaire et de règlement de litige.

Le PCB s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent :

- Bénéficier d'un accompagnement éducatif budgétaire, soit : améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle pouvant impacter leurs ressources et/ou leurs dépenses.
- Traiter une situation de mal endettement ou de surendettement.



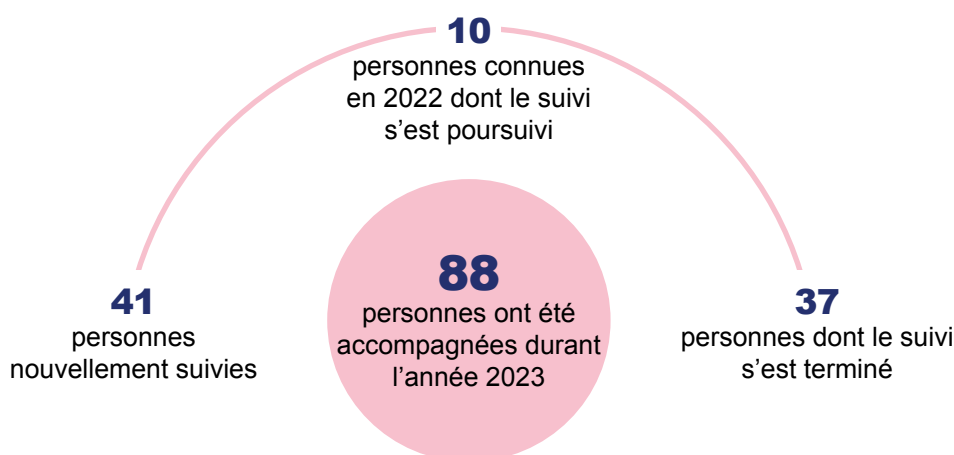
Le PCB c'est aussi :

- La réalisation d'actions collectives sur des sujets autour du budget et de la consommation.
- Une information générale sur les questions d'argent.
- Une bonne connaissance des dispositifs et du maillage partenarial sur le territoire, avec orientation ciblée si nécessaire.
- Une réponse active aux appels, courriers, mails.

La DRDJSCS¹ PACA a labellisé l'UDAF et conventionné avec elle depuis 2020 pour la mise en œuvre du Point Conseil Budget couvrant la commune de Marseille. L'accueil est situé sur son siège.

Une salariée diplômée Conseillère en économie sociale et Familiale (CESF) a pris ses nouvelles fonctions au sein de ce dispositif début juillet 2023. L'équipe s'est renforcée en octobre 2023 avec l'arrivée d'une apprentie CESF, qui a permis de répondre à une forte demande.

Chiffres 2023



Perspective 2024

Continuer de développer des partenariats utiles au développement de l'activité. 3 rencontres effectuées en 2023 avec d'autres opérateurs PCB du département.

• AEB (AIDE ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE) EXPULSIONS DOMICILIAIRES

Depuis 2018, l'UDAF des Bouches-du-Rhône réalise le maintien du toit des familles en difficultés sociales et économiques, au profit de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Le travail est constitué par des enquêtes au domicile des familles en risque d'expulsion locative avec recours à la force publique accordé.

Elles ont comme objectifs d'actualiser la situation administrative de la famille (domiciliation, état civil, ouverture de droits, démarches administratives, recours, etc.) et de proposer des mesures d'accompagnement budgétaire administratives ou judiciaires (AEB ou MJAGBF).

• ASLL (ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT)

La direction Régionale PACA d'Action Logement Sociale et l'UDAF ont convenu d'engager un partenariat afin d'accompagner les salariés du secteur privé en difficulté budgétaire ou de logement. Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, 55 mandats ont été orientés vers nos services :



4 mandats de diagnostic (forte diminution, -87% par rapport à 2022)

7 mandats AEB²

44 mandats ASLL

Selon les besoins, l'accompagnement portera sur :

- Un accompagnement à l'intégration dans l'environnement (voisinage, bailleur, etc.).
- Une aide personnalisée à la gestion du budget familial.
- Les démarches administratives liées à l'accès aux droits, l'accès ou le maintien dans le logement.
- La médiation avec les créanciers.
- La constitution de dossiers de logement, de demandes d'aides financières, de dossiers de surendettement.

Perspectives 2024

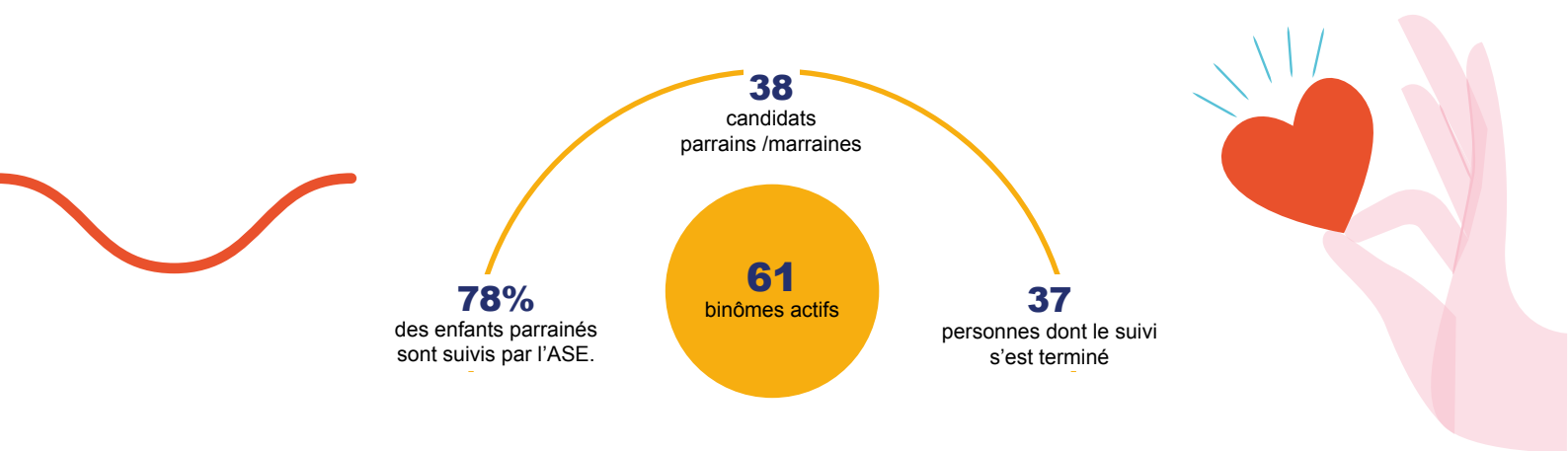
- Mise en place de rencontre régulière avec l'ensemble des conseillères ALS.
- Poursuite des Comités de Pilotage.
- Modification des process pour améliorer la lisibilité financière.
- Poursuite du comité de suivi semestriel.
- Réflexion sur les leviers d'engagement et de mobilisation des familles dans leur parcours d'accompagnement.

• SERVICE DE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Le parrainage s'adresse à tous les enfants et adolescents, au domicile de leurs parents ou accueillis en établissements ou en familles d'accueil. Le parrainage de proximité est la construction d'une relation affective privilégiée entre un enfant et un adulte ou une famille. Il ne s'agit pas de donner de son argent mais de son temps, de son attention et surtout de son affection, dans une relation personnelle organisée volontairement et durablement.

La concrétisation de cette relation se réalise dans un cadre préalablement établi dont le service est garant. Le service va faciliter, coordonner, accompagner les projets de chacun, en ayant à cœur de placer l'enfant au centre du dispositif.

Le service Parrainage de l'UDAF des Bouches du Rhône a vu le jour le 21 octobre 2010, avec la signature de la charte partenariale qui lie les principales institutions et associations du département des BDR, dont l'association Parrainage de proximité du 13, partenaire associatif privilégié. Renforcé par la Loi du 7 février 2022, relative à la protection de l'enfance, le parrainage de proximité est l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics, dans une double dimension : prévention et protection de l'enfance, et soutien à la parentalité.



2022 64
2023 61

Nombre de binômes actifs
au 31 décembre

2022 15
2023 12

Nombre d'arrêts

2022 12
2023 19

Nombre de binômes créés
dans l'année

2022 24
2023 34

Nombre d'enfants inscrits

2022 79
2023 73

Nombre de situations
actives dans l'année

2022 26
2023 30

Nombre de parrains/
marraines inscrits

Perspectives 2024

- Poursuivre le travail de promotion et de communication auprès du grand public : mission partagée avec l'association Parrainage de proximité du 13.
- Accentuer les secteurs NORD et EST du département.
- Formation à prévoir pour les référents parrainage sur la conduite d'un entretien et la gestion d'une animation collective.
- Création d'une grille d'entretien pour le suivi des parrains afin de pouvoir mesurer encore davantage la qualité du dispositif parrainage.
- Envisager et développer les actions collectives : rencontre parrains, parrainant ou pas.
- Un nouvel ETP en recrutement.
- Réflexions quant à l'évolution du dispositif au regard des demandes non pourvues.

• SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

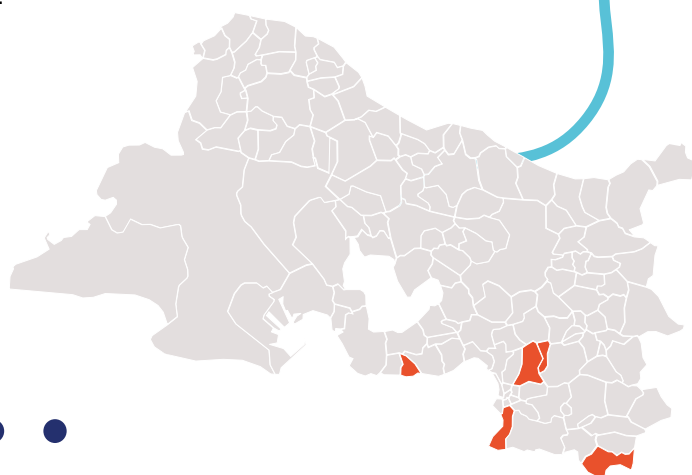
La médiation familiale se définit comme « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le Médiateur Familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. » (Déf. Conseil national consultatif de la médiation familiale, déc. 2003).

Prestations proposées par le service et champs d'intervention :

- Les différentes formes d'union et notamment le mariage, le concubinage, le PACS,
- La diversité des liens intergénérationnels,
- Les situations de rupture et leurs conséquences, notamment les décès, séparation, éloignement, questions patrimoniales, etc.

Lieux d'accueil de proximité en 2023 :

- Carry-le-Rouet
- La Ciotat
- Plan-de-Cuques
- Marseille 8^{ème} et 13^{ème}



Chiffres 2023

283 séances d'entretiens d'information

53 séances de médiation familiale

41 parcours de médiation

1.13 ETP

de Médiatrice Familiale
qui ont été mis au
service de cette action
durant l'année 2023

Perspectives 2024

- La poursuite de notre participation active aux réunions du réseau de structures DEMF sur le département, ainsi que le développement de notre partenariat avec les tribunaux.
- Recrutement d'un second médiateur familial : accompagnement d'une salariée en cours de formation depuis septembre 2023.



LE PÔLE Habitat

16 personnes accompagnées dans le cadre de la Résidence Accueil

12 hommes

4 femmes

3

coordinatrices de proximité

Résidence Accueil

La Résidence Accueil propose un studio individuel, accompagné et pérenne, aux personnes en situation de fragilités psychiques, autonomes, stabilisées et suivies sur le plan médical mais souhaitant bénéficier d'une vie collective ainsi que d'un accompagnement individualisé.

Résidence Accueil La Racine ouverte en décembre 2019 à Marseille 5^{ème} :

16 studios associés à des pièces de vie collective

98,74% de taux d'occupation

Habitats Inclusifs Familles Gouvernantes

Le dispositif **Habitats Inclusifs Familles Gouvernantes** a pour vocation essentielle de conduire des personnes vulnérables, bénéficiant d'une mesure de protection juridique des majeurs et ne relevant plus d'aucun mode d'hébergement, vers une vie quotidienne stable.

Cette réponse associative, souple et concrète, de logements partagés et accompagnés permet de rompre l'isolement et de maintenir dans le tissu social, des personnes non-autonomes, fragiles, voire marginalisées et en grandes difficultés relationnelles.

Le dispositif d'Habitats Inclusifs Familles Gouvernantes a accueilli **87 habitants** répartis sur **16 Habitats Inclusifs dont 3 nouveaux ouverts en 2023** :

- 8 habitats Familles Gouvernantes sont situés sur Marseille (6 en appartements et 2 villas)
- 8 habitats Familles Gouvernantes déployés à La Ciotat, Martigues, Miramas, Salon de Provence, Vitrolles, 2 à Venelles (septembre 2023) et Arles (décembre 2023).



Perspectives 2024-2025

- Développer une nouvelle déclinaison d'Habitats Inclusifs par un nouveau financement l'Aide à la Vie Partagée (AVP) du CD13.
- Déployer les habitats Familles Gouvernantes.
- Inscrire les logements de la Résidence Accueil sur le SIAO, sur demande de la DDETS. L'UDAF 13 demeurera décisionnaire des personnes admises au travers de sa commission de sélection des candidatures.
- Projet de réorganisation des espaces partagés de la Résidence Accueil.
- Poursuivre la communication, la prospection et les négociations avec les partenaires notamment bailleurs.

VIE DES *services supports*

SERVICE INFORMATIQUE

Évolution de l'infrastructure en 2023

Depuis quelques années déjà, nous privilégions l'acquisition de postes de travail en reconditionnés. Cette volonté s'inscrit dans la démarche globale de l'UDAF 13 de préservation de l'environnement tout en réduisant sensiblement nos coûts.



— **10** serveurs virtuels
et 1 serveur physique

— **99** pc portables

— **88** smartphones avec un
renouvellement de notre
opérateur mobile

— **150** postes de travail

Principales actions réalisées en 2023

- Remplacement de l'onduleur de la salle serveurs.
- Externalisation (cloud) du logiciel de Comptabilité ComptaFirst.
- Renouvellement de la flotte de téléphones mobiles.
- Déploiement du logiciel Budg&Co (Gestion des dossiers PCB/ ASLL).
- Mise en ligne du nouveau site web de l'UDAF 13.

Perspectives 2024

- Réflexion sur le déploiement d'une GED à destination des services Comptabilité générale + RH.
- Renégociation du contrat Bouygues Data + Voip en décembre 2024.
- Mise en place annuelle d'un test PRA pour s'assurer de la continuité de service.

• SERVICES GÉNÉRAUX

Donner de la visibilité au travail de nos équipes support

Suivi d'activité

Numérisation (par mois) :

2022  **83 991**
2023  **87 317**

Accueils sociaux :

3 790

Plis affranchis :

20 387

Nombre de plis reçus :

100 691

Appels téléphoniques
Standard :

38 963

5
ETP*

1
responsable

• LA COMMUNICATION en quelques chiffres :



1 200
abonnés



1 588
abonnés

7

Lettres Contact

500

destinataires (instances sociales/étatiques,
associations, représentants...)

ZOOM SUR

les perspectives 2024

◆ *Organisation interne*

Réfléchir à une organisation interne qui permette de soutenir la prise de poste d'un(e) futur(e) Directeur/trice Général/e, et des équipes.



◆ *Contribuer aux thématiques de l'UNAF*

Participer à la mise en avant des thèmes majeurs portés par l'UNAF en organisant un colloque dédié à la Parentalité, envisagé à Martigues.

◆ *Encourager la pratique sportive*

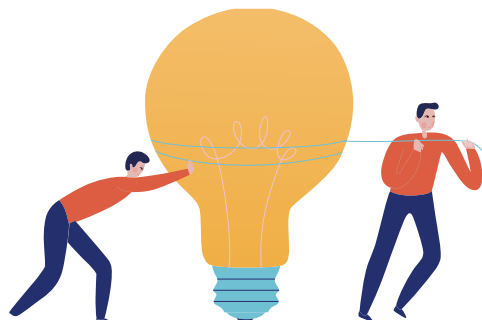
Promouvoir la pratique du sport en réponse aux Jeux Olympiques 2024, à travers notre nouvelle participation à la Marseillaise des femmes, une initiative qui célèbre la participation féminine dans le domaine sportif.

◆ *Interagir avec la jeunesse*

Être au plus près de notre jeunesse en renouvelant notre participation au Delta Festival.

◆ *Maintenir les relations*

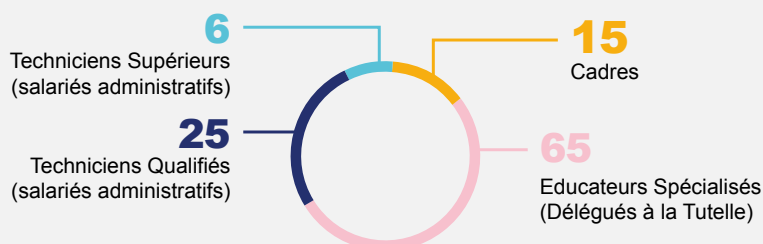
Entretenir des liens resserrés entre les membres bénévoles du CA et des associations adhérentes, et les équipes de salariés.



BILAN social

Effectif total 2023

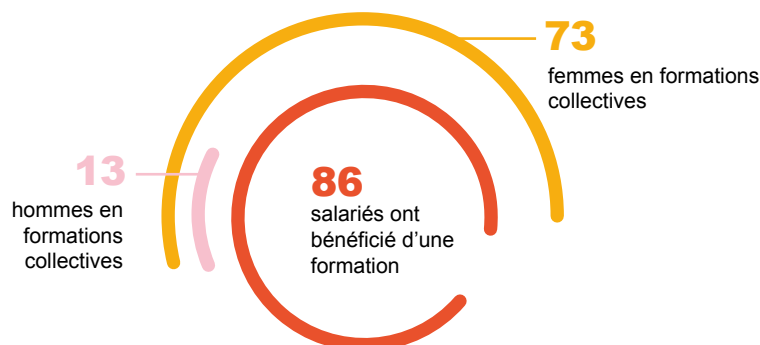
Répartition de l'effectif total selon la classification :



Événements en 2023

- 6 réunions CSE dont 4 avec points SSCT.
- 2 réunions de crise.
- 13 groupes d'APP (Analyse de la Pratique Professionnelle) tous services confondus, moyenne de 10 séances annuelles.
- 1 départ en retraite d'une salariée
- 10 moments conviviaux (2 barbecues, 5 pots de départ, 1 journée de participation à la marseillaise des femmes, 1 journée du personnel au Domaine de la Garenne, 1 repas de fin d'année organisée par le CSE au Bowling de Plan de Campagne)
- Poursuite des groupes de travail sur la mutualisation

L'UDAF 13 a poursuivi la formation de ses salariés sur l'année universitaire :



2 734
heures de formation

136 334 €
consacrés à la
formation continue
(OPCO SANTÉ)

BILAN DES ACTIONS

qualité / RGPD* en 2023

La démarche qualité

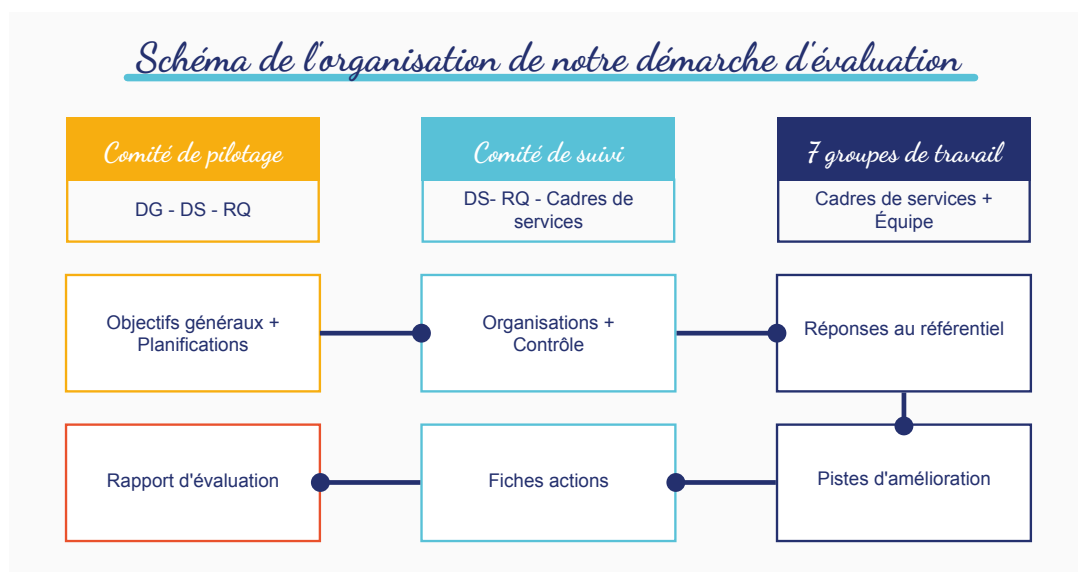
Rappel des objectifs :

- Garantir et maintenir une qualité de service aux familles et personnes suivies par nos services.
- Être en conformité avec nos obligations légales.
- Optimiser et documenter notre organisation interne.
- Mettre en œuvre les auto-évaluations et évaluations quinquennales.

25 réunions des groupes de travail ont été menées

6 réunions du Comité Éthique

Schéma de l'organisation de notre démarche d'évaluation



Amélioration continue

Gestion des réclamations :

10 réclamations en 2023 (**9** MJPM + **1** Résidence Accueil)

Délai moyen de réponse : **27,8** jours

Type de réclamation :

1 partenaire

1 personne suivie

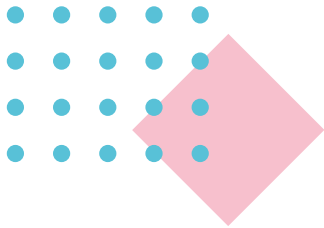
8 familles élargies

Poursuite de la mise en conformité RGPD*

- La poursuite du registre des traitements.
- La formalisation d'une procédure décrivant les étapes à respecter dans le cadre des demandes d'accès aux données personnelles qui pourraient nous être soumises.
- La mise en place d'une destruction des données et documents stockés dans nos applicatifs pour tout dossier clos depuis plus de 5 ans (dossier administratif seul) ou 10 ans (dossier comptable + administratif).
- Le suivi d'une formation DPD de septembre à décembre 2023.

37 événements indésirables ont été enregistrés :

- **20** concernant le service MJPM
- **8** concernant les Familles Gouvernantes
- **6** concernant la Résidence Accueil
- **2** concernant le service AGBF
- **1** concernant l'antenne d'Aubagne



RAPPORT

financier

Résultat Comptable MJPM 2023 (en K€)

	2022	Budget 2023	2023	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	3 659	3 937	3 883	6,1%	-1,4%
Dépenses d'exploitation	215	189	190	-11,6%	+0,5%
Dépenses de structure	463	449	552	+19,2%	+22,9%
TOTAL DÉPENSES	4 337	4 575	4 625	6,6%	9,3%
Produit de la tarification	3 572	3 923	3 751	5%	-4,4%
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	669	652	746	11,5%	14,4%
Produits financiers et exceptionnels	131	0	175	33,6%	
TOTAL RECETTES	4 372	4 575	4 672	6,9%	2,1%
RÉSULTAT	+35		+47	+34,3%	
Effectif (en ETP)	71,60	70,9	73,5	2,6%	

Le service MJPM présente un résultat comptable de +47K€.

Résultat Comptable AGBF 2023 (en K€)

	2022	Budget 2023	2023	Ecart % vs CR	Ecart % vs BX
Dépenses de personnel	1 085	1 085	4,1%	-3,4%	4,1%
Dépenses d'exploitation	77	63	-37,7%	-12,6%	-19,8%
Dépenses de structure	186	180	26,3%	-15,1%	30,6%
TOTAL DÉPENSES	1 348	1 328	4,7%	-5,7%	6,3%
Produit de la tarification	1 212	1 328	12,8%	-14,0%	3%
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0			
Produits financiers et exceptionnels	62	0	+93,6%		
TOTAL RECETTES	1 274	1 328	16,8%	-10,4%	12%
RÉSULTAT	-74	-			
Effectif (en ETP)	20,4	20,2	-2%	-5.6%	

Le service AGBF présente un résultat excédentaire à 76 K€.

Résultat Comptable Parrainage de Proximité 2023 (en K€)

	CA 2022	CA 2023	Ecart %
TOTAL DÉPENSES	128	177	38,2%
TOTAL RECETTES	143	228	59,4%
RÉSULTAT	+16	+51	

Le financement de cette action est assuré par le conseil départemental (162K€), le fonds spécial UNAF (17 K€). Il est en forte hausse avec des dotations départementales de 39K€ supérieures à celles 2022 (+61%).

Par ailleurs, les charges augmentent principalement au niveau des charges de personnel (+40%). L'année 2023 a débuté avec le recrutement d'1 ETP de référent travailleur social puis d'un second en juin, portant l'équipe à 2.3 ETP de référent et 0.2 ETP de coordinatrice.

Le résultat comptable de ce service s'établit à 51 477 €.

Résultat comptable Médiation Familiale 2023 (en K€)

	CA 2022	CA 2023	Ecart %
TOTAL DÉPENSES	113	121	+7,1%
TOTAL RECETTES	123	145	+18%
RÉSULTAT	+10	+24	

Les services de la CAF 13 ont à nouveau accordé 2 ETP de Médiateurs Familiaux. Cependant, en 2023, l'un d'entre eux a quitté ses fonctions en début d'année. Malgré notre appel à candidature, nous n'avons pas pu embaucher de Médiateur diplômé d'Etat sur le second trimestre. Ce sont donc 1.13 ETP de Médiatrice Familiale qui ont été mis au service de cette action au lieu de 2 ETP. Par ailleurs, la médiatrice en activité tout l'année a malheureusement été absente pour maladie durant cinq mois. N'ayant reçu aucune candidature aux offres d'emploi publiées, l'UDAF 13 n'a pas pu la remplacer.

Le résultat comptable de ce service s'établit à 24 390 €.

Résultat comptable PAB 2023 (en K€)

	2022	2023	Ecart % vs CR
TOTAL DÉPENSES	101	293	
TOTAL RECETTES	94	70	
RÉSULTAT	-7	-223	

2023 aura vu le renouvellement de la convention avec un renforcement du budget ainsi qu'une adaptation des suivis de facturation aux modalités d'organisation du partenaire ALS, avec un processus revu en interne entre les services sociaux et celui de la comptabilité générale.

Ce sont 1,8 ETP de travailleurs sociaux ainsi que 0,2 ETP d'assistante qui ont été mis au service de cette action, ce qui a entraîné des charges de personnel supplémentaires (+51 K€) ainsi que des charges liées aux achats et charges externes.

Au total le résultat comptable du service est déficitaire à -223 469 €.

Résultat comptable Pôle Habitat 2023 (en K€)

	CA 2022	CA 2023	Ecart %
TOTAL DÉPENSES	458	575	+25,5%
TOTAL RECETTES	470	566	20,4%
RÉSULTAT	+11	-9	

Le résultat comptable est un déficit de 8 978 € en raison de la hausse des postes suivants : charges de personnel, provisions, déplacements, équipements, entretien et assurances..

Résultat comptable Institution 2023 (en K€)

	2022	2023	Ecart %
TOTAL DÉPENSES	297	267	2,1%
TOTAL RECETTES	320	605	17,2%
RÉSULTAT	+24	+338	

Les dépenses de personnel sont en baisse du fait de la vacance du poste de responsable pôle institution. La reprise de provisions relatives à des litige prud'hommaux qui avait été provisionnée a été reprise (303 K€).

Le service Institution présente un résultat comptable bénéficiaire 338 K€.



RAPPORT DU TRÉSORIER

Gestion financière 2023

Le pôle Adulte présente un excédent de 47 198 €. Nous observons une augmentation du nombre de mesures accompagnée de difficultés de recrutement qui ont entraîné une baisse des charges de personnel. Par ailleurs, les reprises sur provisions ont eu un fort impact sur le résultat comptable.

Le pôle Institution présente un résultat comptable excédentaire de 338 209 € en 2023, notamment en raison des importantes reprises sur provisions.

Le pôle Enfance Famille regroupant les actions AGBF, P.B.A, Médiation Familiale et Parrainage de proximité fait apparaître un déficit comptable de 72 274 €.

Par ailleurs, l'Aide à la gestion du Budget familial (PBA) est fortement déficitaire à -223 469 €.

Le pôle Habitat intègre Résidence accueil et Familles gouvernantes. Le résultat comptable est un déficit de 8 978 € en raison de la hausse des postes suivants : charges de personnel, provisions, déplacements, équipements, entretien et assurances.

Le résultat consolidé de l'association est excédentaire de 448 703 €.

Didier Boissin, Trésorier de l'UDA7 13



**Union Départementale des Associations Familiales
des Bouches-du-Rhône**

Tél : 04 91 10 06 00
143 avenue des Chutes Lavie
13013 Marseille

www.udaf13.fr

